

RAPPORT N° 03/3-25  
au Conseil Municipal

OBJET

**CONTRIBUTION MUNICIPALE  
A LA MISE EN ŒUVRE DE CHANTIERS D'INSERTION  
REHABILITATION DU CASE DE BOIS-DE-NEFLES**

Dans le cadre des axes prioritaires de la Commune en terme de politique d'insertion, il s'agit de mettre en œuvre, sur des sites municipaux et concernant des projets d'intérêt collectif, des Chantiers d'Insertion favorisant l'implication de la population (notamment des jeunes) à la mise en valeur des espaces publics (bâtiments et espaces verts).

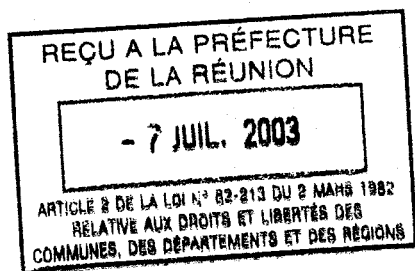
La nature même de ce type d'opération permet de créer des étapes d'insertion pour des publics en difficulté qui vont bénéficier d'une expérience professionnelle et d'une formation (principe de l'alternance) dans le cadre d'un parcours individualisé. Les jeunes concernés seront tous bénéficiaires du Plan Local pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).

La contribution de la Commune se situe à différents niveaux :

Site concerné	Réhabilitation du CASE de Bois-de-Nèfles
Structure porteuse	Mission Locale Nord
Financement résiduel CES	3 343,50 euros
Financement des outils + matériaux	47 823,18 euros
Cofinancement de l'encadrant	28 995,00 euros
Contribution frais fixes	6 600,00 euros
Total	86 761,68 euros

Dans la perspective d'un démarrage du chantier avant la fin du premier semestre, je vous demande de m'autoriser à engager les financements afférents dont la fiche récapitulative est jointe au présent Rapport.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.



Pour le Maire absent



**DELIBERATION N° 03/3-25  
du Conseil Municipal  
en séance du mercredi 25 juin 2003**

**OBJET**

**CONTRIBUTION MUNICIPALE  
A LA MISE EN ŒUVRE DE CHANTIERS D'INSERTION  
REHABILITATION DU CASE DE BOIS-DE-NEFLES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 83-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 03/3-25 présenté par le Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

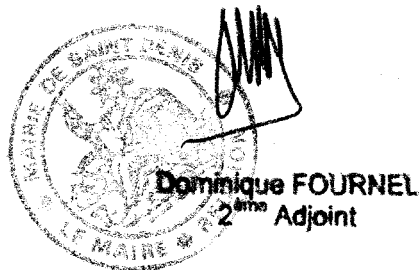
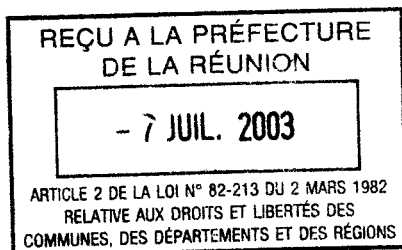
Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Autorise le Maire à engager le financement relatif au Chantier d'Insertion intitulé «Réhabilitation du CASE de Bois-de-Nèfles» porté par la Mission Locale Nord, dont le **montant est fixé à 86 761,68 euros (engagement qui fera l'objet d'une Convention).**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 02 JUIL 2003

Pour le Maire absent



# FICHE RECAPITULATIVE DES CHANTIERS D'INSERTION

## PRESENTATION DU PORTEUR DE PROJET

DENOMINATION : MISSION LOCALE NORD  
BP 339  
6 bis Avenue Desbassyns  
97490 SAINTE CLOTILDE  
Tél. 0262-92-41-41 / Fax. 0262-92-02-78

OBJET SOCIAL : La Mission Locale Nord a pour objectif d'apporter à chaque jeune (18-25 ans) en difficulté accueilli, une aide lui permettant de réaliser son projet d'insertion sociale et professionnelle.

REPRESENTANT : Monsieur SERY Dominique

## PRESENTATION DU PROJET

### NATURE ET OBJECTIFS DU PROJET :

Le CASE de Bois-de-Nèfles constitue un support idéal pour former des stagiaires à certaines techniques du bâtiment. En effet, ces stagiaires réaliseront divers travaux de réhabilitation :

- Travaux de maçonneries gros œuvre et second œuvre,
- Travaux de carrelage sol et mural,
- Travaux de peintures intérieures et extérieures,
- Mise en place des mobiliers (placards, étagères, banque d'accueil),
- Travaux de menuiseries aluminium et métalliques,
- Travaux de faux-plafond,
- Travaux de mise en place des châssis fenêtres, portes, caches en bois par des entreprises avec la participation des CES,
- Travaux de plomberie.

Cette action permettra d'assurer au maximum l'intégration des habitants du quartier en les valorisant et en leur apportant une opportunité de réaliser des travaux utiles pour la collectivité tout en se formant et en élargissant leurs compétences.

En complément de ce chantier, un volet formation d'une durée de 8 mois est prévu afin d'inscrire ces CES dans un parcours conduisant à une insertion professionnelle durable.

### IMPACT ATTENDU EN TERME D'INSERTION ET D'EMPLOI

La Mission Locale Nord va insérer 18 jeunes en CES pour une durée de 8 mois.

**CHANTIER D'INSERTION****REHABILITATION DU CASE DE BOIS-DE-NEFLES**

Durée prévisionnelle du chantier	8 mois
Nombre de CES concernés	18

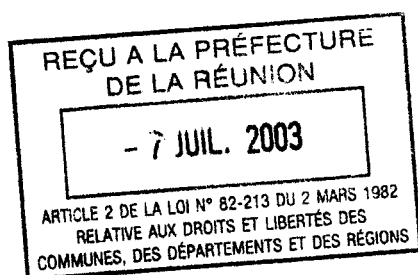
**BUDGET PREVISIONNEL**

DEPENSES		RECETTES	
LIBELLE	MONTANT	LIBELLE	MONTANT
Rémunération des salariés en CES	64 174,68	Subvention Etat (95 %)	63 526,52
Charges patronales	2 695,34	Subvention Commune (5 %)	3 343,50
Formation des salariés en CES		Subvention Etat	16 100,10
Encadrement/contribution charges fixes	37 693,98	Contribution PLIE de Saint-Denis	21 593,88
Achat des outils et matériaux	47 823,18	Subvention Commune	47 823,18
Coût accompagnant	9 345,70	Subvention Etat	3 256,20
Financement de l'encadrant	28 995,00	Contribution PLIE de Saint Denis	6 089,50
Contribution frais fixes	6 600,00	Subvention Commune	28 995,00
		Subvention Commune	6 600,00
<b>Total</b>	<b>197 327,88</b>	<b>Total</b>	<b>197 327,88</b>

<b>Montant financé par la Commune</b>	<b>86 761,68</b>
<b>Participation de la Commune</b>	<b>44%</b>

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
en séance du mercredi 25 juin 2003  
et annexé à la Délibération n° 03/3-25

Pour le Maire absent



**Dominique FOURNEL**  
2<sup>ème</sup> Adjoint